

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

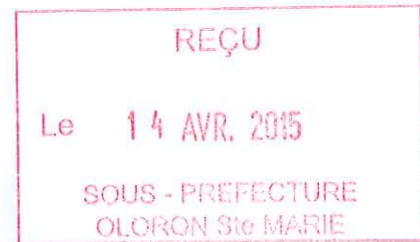
DELIBERATION n°2015/36

L'An deux mille quinze et le jeudi 9 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU, CAILLEAUX.

M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. BOUTONNET donne procuration à M. DOUX



Secrétaire de séance : Mme HELIP

OBJET : TOURISME - LANCEMENT D'UNE REFLEXION SUR L'ORGANISATION DU TOURISME EN VALLEE D'OSSAU

CONSIDERANT le projet de loi relatif à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) rendant obligatoire la compétence « *promotion touristique par la création d'Office de Tourisme* » pour les intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT les politiques touristiques d'Etat, régionale, départementale encourageant via leurs dispositifs financiers, les territoires à s'organiser et à se structurer pour pouvoir solliciter des subventions,

CONSIDERANT l'enjeu touristique à l'échelle de la Vallée d'Ossau de proposer une organisation touristique professionnelle, efficace et optimisée afin de faire face à la concurrence et de répondre aux attentes des touristes,

CONSIDERANT le relevé de décisions de la réunion du 28 janvier 2015 à Arudy mentionnant « une volonté partagée, au nom de la solidarité territoriale, de réfléchir, d'inventer un nouveau système d'organisation répondant aux particularités de la Vallée d'Ossau »,

CONSIDERANT le respect des spécificités des stations classées de tourisme des Eaux-Bonnes et de Laruns (fraction Les Eaux-Chaudes),

Le Président rappelle la nécessité de préparer, d'anticiper cette réforme territoriale afin qu'elle se mette en place dans les meilleures conditions, en collaboration avec les acteurs concernés, pour l'intérêt de la Vallée d'Ossau et son développement touristique.

Compte tenu de ces éléments et du projet de loi NOTRe, le Président propose le lancement d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés et des institutions partenaires afin de définir un schéma d'organisation touristique à l'échelle de la Vallée d'Ossau à l'échéance du 1^{er} janvier 2016. L'objectif est d'étudier les différents scénarii possibles et de réfléchir à un modèle organisationnel innovant répondant aux spécificités de la Vallée d'Ossau.

Cette réflexion autorise, en fonction du projet valléen et des besoins exprimés, à une candidature à l'appel à projet régional « Structuration touristique » avec les autres Communautés de Communes du Haut-Béarn afin de pouvoir bénéficier d'outils d'aide à la structuration de la Vallée d'Ossau.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité,

(4 CONTRE : M. Courtié, M. Casadebaig, M. Mounaut, Mme Toutu,
4 abstentions : M. Courouau, M. Paroix, M. Masonnave, M. Sanz)

ADOPTE le présent rapport,

AUTORISE le Président à lancer cette réflexion,

AUTORISE le Président à se positionner sur l'appel à projet régional « structuration touristique ».



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

